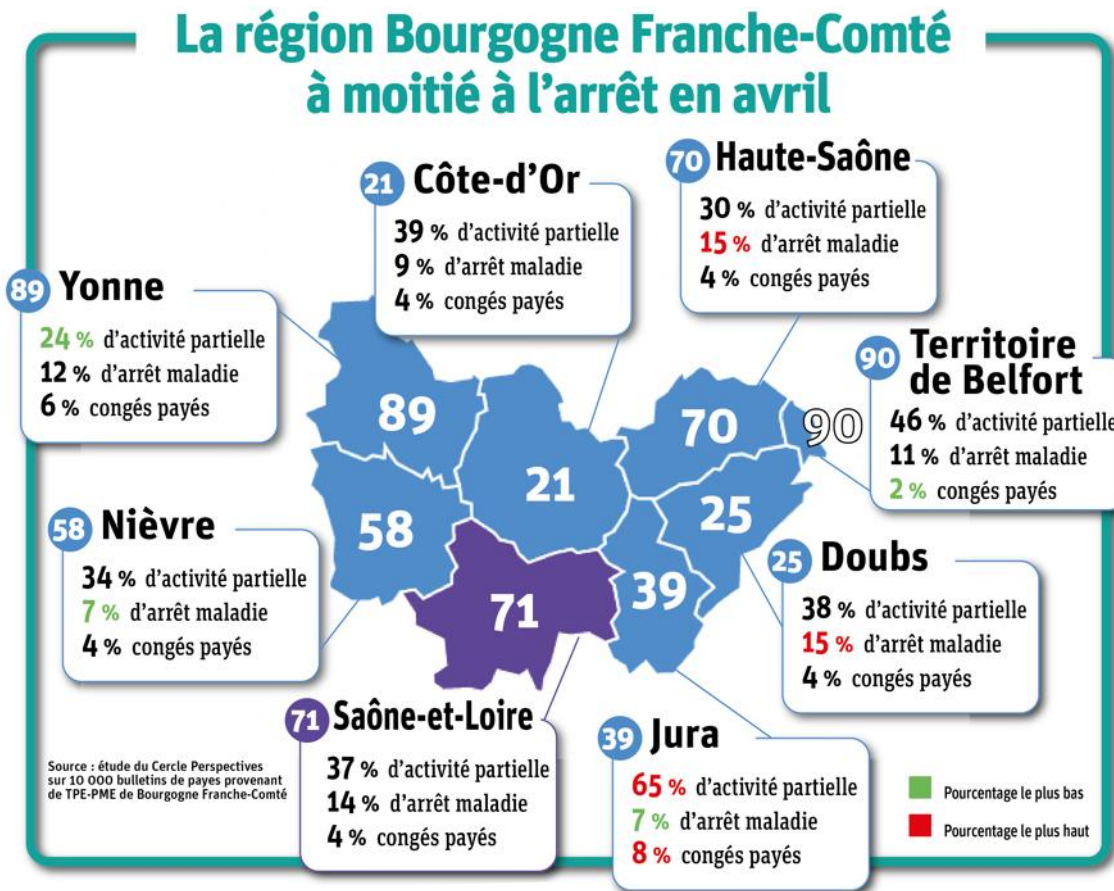


SAÔNE-ET-LOIRE Entreprises

En avril, un salarié de TPE-PME sur deux n'était pas au travail

Un « baromètre social » lancé par une association d'experts-comptables détaille trois indicateurs clés de l'inactivité professionnelle durant le confinement: le chômage partiel, les arrêts maladie (incluant les arrêts pour garde d'enfant) et les congés annuels. Pour le premier volet de cette étude nationale déclinée au niveau régional, le Cercle Perspectives et le cabinet d'études INIT ont analysé plus de 10 000 bulletins de paie du mois d'avril dans les très petites entreprises (TPE, jusqu'à dix salariés) et les petites et moyennes entreprises (PME, de 10 à 249 salariés) de Bourgogne Franche-Comté. Il en ressort qu'en moyenne, sur les huit départements de la grande région, 34 % des effectifs ont été en activité partielle, 12 % en arrêt maladie et 4 % en congés payés. Pour la Saône-et-Loire, les chiffres s'établissent à 37 %, 14 % et 4 %. Au total, dans notre département, 55 % des salariés des TPE-PME étaient inactifs en avril, premier mois « entièrement confiné ». Au niveau national, l'étude confirme que les secteurs les moins touchés par l'inactivité en avril sont l'agriculture (16 % de taux d'inactivité cumulée), les maisons de retraite (19 %), l'informatique (25 %) et les médias/communication (27 %). A l'inverse, les plus impactés ont été la restauration (85 %), l'hébergement (79 %), les activités sportives et récréatives (70 %) et la vente et réparation automobile (66 %). De nouveaux résultats seront publiés chaque mois afin de voir dans quelle mesure le tissu économique redémarre, après une période inédite de mise à l'arrêt quasi complète.



D.V. Illustration le JSL/Michelle POINCIN

Le bâtiment redémarre, l'hôtellerie-restauration patine encore

Entretien avec Olivier Drouilly, président du cabinet d'expertise comptable Sadec-Akelys et membre du Cercle Perspectives.

Les salariés ont-ils été obligés par leurs employeurs de prendre leurs congés durant le confinement ?

« Globalement, les entreprises ont privilégié le recours au chômage partiel, plutôt qu'aux congés payés. Quant aux salariés, ils avaient intérêt à conserver leurs droits aux congés payés pour la période post-Covid. Maintenant, un autre problème va se poser: après une période d'activité partielle, si les entreprises enchaînent sur des périodes de congés payés, ça ne va pas produire énormément... »

Après l'inactivité du printemps, il pourrait donc y avoir un été plus actif...

« Cela dépend de la manière dont l'activité reprend chez nos clients. Ceux qui ont un carnet de commandes assez chargé veulent récupérer le manque à gagner. Ils sont en train de négocier avec leurs salariés, non pas pour supprimer leurs congés payés, mais prendre des périodes plus courtes pour as-

surer un minimum de production pendant l'été. En revanche, pour les secteurs où l'activité a du mal à redémarrer, on peut imaginer que le dirigeant aura à cœur d'écluser les congés payés, afin d'avoir ses effectifs disponibles à la rentrée. »

Quels sont les secteurs d'activité qui redémarrent le plus fort ?

« Les carnets de commandes dans le bâtiment étaient assez remplis avant le confinement. Après la crise, ils ne se sont pas trouvés altérés, et le travail doit être fait. Les entreprises ont même accumulé du retard. D'autres ont vu de nouvelles commandes arriver. Donc dans ce domaine, on sent que l'activité repart de façon soutenue. Au niveau industriel, un certain nombre d'entreprises peuvent être confrontées à des difficultés d'approvisionnement et d'importation de biens ou de matériaux qui les freinent pour pouvoir assurer leurs commandes. »

Et dans le secteur de l'hébergement-restauration ?

« Le redémarrage est un peu plus compliqué : les vacances n'ont pas encore vraiment commencé, et le tourisme d'affaires n'a pas vrai-

ment repris. Les entreprises donnent encore consigne à leurs collaborateurs d'éviter les déplacements, l'apparition de nouveaux clusters renforce les craintes des clients. Dans la restauration, la clientèle d'affaires et de particuliers est encore sur la réserve. Autant les gens étaient impatients de pouvoir ressortir après le confinement, autant il y a encore une certaine forme de réticence à se retrouver dans un lieu public où on est susceptible de contracter la maladie. Les taux de fréquentation sont encore loin d'être au niveau de fréquentation d'avant la crise sanitaire. »

Avez-vous observé une augmentation du nombre des faillites ?

« À ce jour non, en tout cas au niveau de notre cabinet. Les mesures de soutien sans précédent mises en place par l'État (indemnisation de l'activité partielle, prêts) permettent aux entreprises de faire face à leurs charges fixes. Mais après les vacances, il faudra que l'activité reparte pour que les entreprises génèrent suffisamment de marge et de bénéfices afin de se projeter sur 2021, lorsqu'il va falloir rembourser les prêts. »

Propos recueillis par Damien VALETTE



Olivier Drouilly, président du cabinet d'expertise comptable Sadec-Akelys et membre du club Perspectives. Photo DR/Ralph BENOIT

Un reflet de l'économie réelle

Le Cercle Perspectives regroupe près de 15 000 professionnels du conseil d'entreprises issus de 17 cabinets d'expertise comptable parmi les plus importants du marché national. Implanté dans plus de 840 villes, il accompagne 350 000 groupes, entreprises de taille intermédiaires, PME ou TPE. En lançant cette étude, le Cercle Perspectives souhaite donner un reflet de l'économie réelle, de ces petites et très petites entreprises qui sont un maillon indispensable de l'économie française, notamment en matière d'emploi.